



Stage AGIR
« Agir dans son établissement, en CA »

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement.

Nom – Prénom :

Grade et fonction :

Etablissement ou service :

À
Monsieur le Recteur
De l'académie d'Aix-Marseille

S/C de (1)
.....

Transmis par la voie hiérarchique

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- À l'article 34 (7^{ème}) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires,
- À l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale.

J'ai l'honneur de solliciter un congé :

le mardi 21 janvier 2025 (9h/17h)

Pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au **Collège Jean Jaurès, QUARTIER LA MARINIÈRE, 13860 PEYROLLES EN PROVENCE**

Ce stage permettra d'avoir une réflexion sur le statut de fonctionnaire et d'enseignant d'EPS. Il permettra de construire des outils pour agir en CA et au sein de son établissement.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

À.....

Le 2024

Signature

(1) Préciser « Proviseur du Lycée... » ou « Principal du Collège... »